

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 12/09/2019  
 Extrait : 20/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 24  
 Votants : 30

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_084**

OBJET :  
 Mise à disposition de matériel scolaire  
 (annexe 8-01)

**Séance du 19 septembre 2019**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,  
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,  
 Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON,  
 M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M.  
 André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis  
 BARLET, M. Nelson MANE, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie  
 GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline  
 BENOUMELAZ, M. Jean-Louis VALENTE

**Etait absent :**

Mme Colette MARCHAND COGNET

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Nadège TEYSSIER à Mme Martine HATTERER, Mme Catherine TISSIER  
 à M. Philippe JASSERAND, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M.  
 Gérard OCTROY, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, M. Gilbert ABRAS à Mme  
 Eliane MASSON, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis VALENTE

**Contenu :**

En 2016, la commune de Rive de Gier a acquis du mobilier scolaire (un bureau individuel réglable composé d'une table et d'une chaise ergonomique) afin d'accueillir un élève porteur de handicap.

En septembre 2019, cet enfant sera scolarisé au collège Francois Truffaut. Afin de lui permettre de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions, la Ville de Rive de Gier souhaite mettre ce matériel à la disposition du collège.

Il convient pour ce faire de formaliser ce prêt par voie de convention.

**Proposition :**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer cette convention.

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire ou son représentant légal à signer cette convention.**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
 pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 Conseiller Départemental,  
 Jean-Claude CHARVIN**